

République française

Département du Lot

## COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 24 novembre 2022

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 7

Votants: 10

**Présents :** Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI, Malika BEAUDET

Pour: 10

Contre: 0

**Représentés:** Laurence LUCOTTE par Olivianne BELKADI, Bruno WIDENMANN par Gérard MAGNE, Sonia PAGES par Francis JAMMES

Abstentions: 0

**Excusés:** Laura CIPIERE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Gérard DOREMUS

### Objet: Approbation révision des Statuts du Grand Figeac - DE\_2022\_5\_3

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17,

Vu la notification en date du 29 septembre de la délibération n° 123/2022 du Conseil Communautaire du Grand-Figeac, portant sur la révision des statuts communautaires.

Considérant les objectifs recherchés par cette révision :

- harmoniser les compétences exercées depuis le 1er janvier 2018 et préciser, le cas échéant l'intérêt communautaire pour les compétences où cette notion est obligatoire.
- envisager l'évolution des compétences exercées

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

- approuve la modification des statuts communautaires

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

**Gérard DOREMUS**

Le Maire

**Gérard MAGNE**



Publication sur le site internet de la commune le :

7/12/2022



RF
SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/12/2022
046-214000942-20221124-DE_2022_5_3-DE